

# Savoir faire ses demandes de prestation

(à lire et à conserver)

(Les conditions d'attribution des prestations s'apprécient à la date d'adhésion de la Scop à l'Union Sociale des Scop et des Scic)

Uniquement  
pour  
les SCOP  
cotisant  
à PRESTASUP  
ou PRESTABAT

## ACTIVITES CULTURELLES

(Article 8 du règlement d'administration intérieur)

**Vous avez 6 mois pour nous adresser vos demandes à compter du 1<sup>er</sup> jour du début de la prestation (art.3)**

**Vous avez 1 an de présence** le premier jour de la pratique culturelle. Pour le coopérateur, son conjoint et les enfants à charge jusqu'à l'âge de 18 ans l'année considérée.

Vous pouvez produire la copie de la facture détaillée (nom du pratiquant, activité pratiquée, période concernée et montant acquitté).

La pratique culturelle se déroule sur une année (La prestation n'est pas attribuée pour des séances ponctuelles).

**Vous avez consulté la liste des activités ouvrant droit à la prestation :**

MUSIQUE, CHANT, PEINTURE, SCULPTURE, THEATRE, DANSE (Classique, Moderne, Folklorique), YOGA.

**L'aide est versée une fois par an pour une seule discipline par personne.**

...Alors vous pouvez demander à votre SCOP employeur un imprimé de demande de prestation que vous complétez.

Cet imprimé, sur lequel figurera la date d'entrée dans la Scop, devra être tamponné et signé par la personne responsable de la SCOP.

**Vous n'avez jamais perçu de prestation de l'Union sociale** (virement bancaire ou chèques lire), vous devez nous adresser la copie complète du livret de famille ou de la carte d'identité.

Si vous êtes une famille recomposée vous devez justifier que les enfants sont à votre charge et le domicile commun avec votre conjoint.

Un RIB ou RIP.

**Vous n'avez pas à nous adresser à chaque demande la copie de votre livret de famille, de votre carte d'identité et de votre RIB.**

**Dans tous les cas vous devez impérativement nous adresser**

avec l'imprimé  
de demande

**Le justificatif de la prestation :** pour chaque pratiquant la copie de la facture détaillée, précisant le nom du pratiquant, la pratique culturelle, la période concernée, le montant acquitté.

**Tout dossier incomplet retarde son traitement.**

**Un mail de réclamation des pièces manquantes sera adressé à votre SCOP.**

## PROTECTION DES DONNÉES (coopérateur uniquement)

### À nous adresser avec une demande de prestation

Le règlement européen sur la protection des données (RGPD- règlement UE 2016/679 du 27 avril 2016) entre en vigueur à compter du 25 mai 2018 et impose de nouvelles obligations aux structures qui ont recours à un traitement informatique de données à caractère personnel.

Ce règlement s'applique au traitement des données que l'Union Sociale des Scop et des Scic collecte pour gérer les œuvres sociales du mouvement coopératif.

Aussi, nous vous remercions de nous donner votre accord pour conserver les données personnelles que vous nous transmettez pour bénéficier de nos prestations.

**Nous vous informons que l'accès aux prestations ne sera possible que si l'on peut enregistrer les données personnelles nécessaires au traitement de vos demandes et les conserver. Dans le cas contraire nous ne pourrons pas vous attribuer nos prestations.**

Nous tenons à vous informer que ces données restent strictement confidentielles et ne sont exploitées que par nos services. En aucune manière elles ne sont diffusées et nous avons pris toutes les mesures en vigueur pour qu'elles ne soient pas divulguées.

Notre système informatique est protégé des attaques malveillantes.

**Merci de nous renvoyer ce document en apposant la mention :**

***« J'accepte que l'Union Sociale des Scop et des SCIC conserve mes données personnelles aux fins de traiter uniquement mes demandes de prestations »<sup>1</sup>.***

Vous avez la possibilité de vous rétracter en adressant à l'Union Sociale des Scop et des Scic un courrier demandant que vos données personnelles soient détruites.

Nom et Prénom du coopérateur : \_\_\_\_\_

Nom de la Scop ou la Scic employeur : \_\_\_\_\_

<sup>1</sup> *mention manuscrite à rajouter :* \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Date et signature

Ni agrafe,  
ni scotch,  
les documents  
seront  
numérisés

# ACTIVITÉ CULTURELLE

SCOP N° Confédéral

**Vous avez pris connaissance** des conditions d'attribution et de la liste des pratiques éligibles et vous les respectez (ancienneté, âge de l'enfant, activité éligible). **Vous devez joindre à cet imprimé les pièces justificatives exigées.** Cette prestation sera versée une fois par an et par bénéficiaire (Dont enfant de moins de 18 ans et enfant scolarisé) désigné ci-dessous **si la demande nous parvient dans les 6 mois qui suivent la date du début de la pratique culturelle.** **Mode de paiement :** virement bancaire ou postal.

Le règlement européen sur la protection des données (RGPD- règlement UE 2016/679 du 27 avril 2016) entre en vigueur à compter du 25 mai 2018 et impose de nouvelles obligations aux structures qui ont recours à un traitement informatique de données à caractère personnel. Ainsi, nous vous remercions de nous donner votre accord pour conserver les données personnelles que vous nous transmettez pour bénéficier de nos prestations.

**N'oubliez pas de nous renvoyer la page « Protection des données » avec la mention manuscrite, datée et signée.**

## SALARIÉ

Mail : \_\_\_\_\_  
*indiquez en MAJUSCULE votre adresse mail*

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse complète : .....

## COOPÉRATIVE

Mail : \_\_\_\_\_  
*indiquez en MAJUSCULE votre adresse mail*

Raison sociale : .....

Adresse : .....

Temps complet

Temps partiel..... heures hebdomadaires

Cachet

Nous attestons que le salarié ci-dessus désigné  
est employé dans notre coopérative depuis le : .....

A.....le .....

Signature

## BÉNÉFICIAIRES

Noms	Prénoms	Date de naissance

## PIÈCES À JOINDRE

Si la famille n'est pas créée dans nos fichiers :  copie complète du livret de famille  RIB ou RIP

Vous n'avez pas à nous adresser la copie du livret de famille, de la carte d'identité et le RIB ou le RIP à chaque demande.

**OBLIGATOIRE**

La copie de la facture détaillée pour chaque membre pratiquant.  
(nom, activité, période)

Union Sociale  
de scop  
et des SCIC

Adresser votre demande tamponnée et signée par le responsable de la SCOP à

**UNION SOCIALE DES SCOP ET DES SCIC**

61, Boulevard de Picpus - 75012 Paris - Tél : 01 43 07 18 08 - Fax : 01 43 41 50 44 - E-mail : union.sociale@wanadoo.fr

lescop  
SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES  
ET PARTICIPATIVES